

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 15 MARS 2017**

Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 15 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

Etaient présents : M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, Mme Valérie DENEUX, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE, Adjoint, Mme Fabienne DEVINAT, M. Laurent BENOIT, M. David BURON, M. Christophe BOIVIN, Mme Sandrine GAUTIER, Mme Sylvie MAYOTE, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Amanda LEPAGE, Mme Alice BRUNEAU, Mme Karine PARIS

Excusés/Absents : M. Alain CREN, M. Christophe CHARLES (pouvoir M. Christophe BOIVIN), Mme Annie DAVARD

Secrétaire de séance : Mme Amanda LEPAGE

Date de convocation : le 7 mars 2017

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal

Le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 février 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec une abstention.

Puis monsieur le Maire retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Ordre du jour :

- Patrimoine** (commission 28 février 2017)
 - Information sur la rénovation de la salle omnisports
 - Information sur le local de santé
- 1. Achat du local du Crédit Agricole
- Communication** (commission du 23 février 2017)
 - Informations
- Ressources humaines et finances** (commission 1^{er} mars 2017)
 - 2. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016
 - 3. Vote des taux impositions 2017
 - 4. Vote de l'affectation des résultats 2017
 - 5. Vote des budgets 2017 commune et lotissement
 - 6. Subvention OGEC : détail du versement
 - 7. Fixation du taux d'indemnités des élus
- Vie scolaire**
 - Information sur le marché lancé des travaux de la cuisine
- Acteurs de la vie locale**
- 8. Documents médiathèque à pilonner
- Questions diverses**

Informations : recensement de la population, association Mayenne WW2, Les boucles de la Mayenne
Elections

Ajouts à l'ordre du jour :

- Création administrative impasse du Vignot (Voirie)
- Retenue de garantie et pénalités conservées par la commune pour l'entreprise Laval Elec (III-Finances)
- Information commission Enfance-jeunesse

1^{er} ajout à l'ordre du jour

Voirie

N°30-15/03/2017 - Objet : Création administrative de l'impasse du Vignot

Monsieur le Maire indique qu'il faut créer administrativement l'impasse du Vignot pour le lotissement du même nom construit en 2006-2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le maire à créer l'impasse du Vignot dans le lotissement du même nom.

I-Patrimoine (commissions 17-28/02/2017)

Informations :

- L'analyse des offres pour le marché portant sur la toiture de la salle omnisports.
- Les professionnels de santé ont emménagé au 1^{er} mars dans le local dédié.

N°31-15/03/2017 - Objet : Acquisition par la commune du local Crédit agricole 31 rue de Parné

Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe prise le 18 janvier 2017 pour l'achat du local Crédit Agricole situé 31 rue de Parné au prix net vendeur de 40 000 €.

Les diagnostics amiante et énergie entre autres ont été communiqués. Suite à leurs analyses, la commission Patrimoine propose d'engager l'achat du local auprès du Crédit Agricole.

L'acte est rédigé par la SCP Duval-Cordé-Brière-Mouchel 35 rue des Fossés à Laval. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Le Crédit Agricole prend en charge les frais de mise en sécurité du distributeur automatique maintenu dans le local actuel et verse un loyer de 1 000 € par an à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acheter le local Crédit Agricole pour un montant de 40 000 € net vendeur
- DIT que l'acte est rédigé par la SCP Duval-Cordé-Brière-Mouchel 35 rue des Fossés à Laval. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.
- PRECISE que pour conserver le distributeur automatique, le Crédit Agricole verse un loyer de 1 000 € par an à la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Précision : il faudra prévoir une reprise de gouttières par le service technique sur le local du Crédit Agricole

II-Communication (commission 23/02/2017)

Point d'information : l'action de communication sur Entrammes Recherche Médecins permet de garder le contact avec les instances médicales et a permis d'amener des métiers paramédicaux sur la commune.

Une communication va être engagée pour l'attractivité des écoles entrammaises en partenariat avec la commission Accueil Périscolaire - Scolaire - Restauration.

III-Ressources humaines et Finances (commission 01/03/2017)

N°32-15/03/2017 - Objet : Approbation des Comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs dressés par M. MARQUET Didier, maire, sont présentés par Monsieur ALLAIRE Jérôme, adjoint aux finances. Lors de la présentation au Conseil municipal et du vote des comptes administratifs de l'exercice 2016, M. MARQUET Didier, Maire, se retire de la séance.

1° Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumés :

Compte administratif Commune :

CA 2016 Commune	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2016	1 359 041,46
Recettes 2016	1 713 364,61
Excédent de l'exercice 2016	354 323,15
Excédent fonctionnement 2015 reporté	648 950,07
Résultat de clôture de 2016	1 003 273,22
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 (y compris restes à réaliser 2015)	337 782,26
Recettes 2016	261 465,21
Déficit de l'exercice 2016	- 76 317,05
Déficit d'investissement 2015 reporté	- 196 805,32
Résultat de clôture de 2016	- 273 122,37
Total de clôture 2016 des 2 sections:	
	730 150,85

Compte administratif Eau :

CA 2016 Eau	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2016	420 803,34
Recettes 2016	385 826,63
Déficit de l'exercice 2016	- 34 976,71
Excédent fonctionnement 2015 reporté	223 669,43
Résultat de clôture de 2016	188 692,72
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 (y compris restes à réaliser 2015)	105 077,80
Recettes 2016	111 646,36
Excédent de l'exercice 2016	6 568,56
Excédent d'investissement 2015 reporté	96 197,59
Résultat de clôture de 2016	102 766,15
Total de clôture 2016 des 2 sections:	291 458,87

Compte administratif Assainissement :

CA 2016 Assainissement	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2016	89 046,38
Recettes 2016	106 732,88
Excédent de l'exercice 2016	17 686,50
Excédent fonctionnement 2015 reporté	11 146,91
Résultat de clôture de 2016	28 833,41
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 (y compris restes à réaliser 2015)	40 403,32
Recettes 2016	60 999,56
Excédent de l'exercice 2016	20 596,24
Déficit d'investissement 2015 reporté	- 32 803,73
Résultat de clôture de 2016	- 12 207,49
Total de clôture 2016 des 2 sections:	16 625,92

Compte administratif Lotissement Moulin de la Roche :

CA 2016 Lotissement	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2016	0,48
Recettes 2016	-
Déficit de l'exercice 2016	- 0,48
Excédent fonctionnement 2015 reporté	0,48
Résultat de clôture de 2016	0€
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2016 (y compris restes à réaliser 2015)	0€-
Recettes 2016	0€
Déficit de l'exercice 2016	0€
Déficit d'investissement 2015 reporté	0€
Résultat de clôture de 2016	0€
Total de clôture 2016 des 2 sections:	
	0€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement et lotissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 °Reconnaît la sincérité des restes à réaliser 2015

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (ci-dessus)

Vote à main levée pour l'adoption des CA 2016 :

Commune, Eau et Assainissement : à l'unanimité

Lotissement : 2 abstentions et 14 pour

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2016

N°33-15/03/2017 - Objet : Approbation des Comptes de gestion 2016 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Après la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour la commune, de l'eau, de l'assainissement et du lotissement du Moulin de la Roche.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°-Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion de 2016

N°34-15/03/2017 - Objet : Vote des taux d'imposition 2017

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2017 : augmentation de 0.4% par l'Etat. La commission Finances propose une augmentation 0.2% pour 2017.

Un vote à main levée est réalisé pour connaître l'avis des conseillers sur cette proposition d'augmentation de 0.2% : 12 pour, 3 contre et 2 abstentions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité

-AUGMENTE de 0.2 % les taux d'imposition pour 2017 :

Désignation des taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxes d'habitation	16.62%	16.65%
Taxe foncière bâti	18.84%	18.88%
Taxe foncière non bâti	39.43%	39.51%

N°35-15/03/2017 - Objet : Affectation des résultats - Exercice 2016

Budget communal :

Résultat de l'exercice 2016	Fonctionnement	Excédent	1 003 273.22 €
	Investissement	Déficit	-273 122.37 €
	Résultat global	Excédent	730 150.85 €

Affectations au BP commune 2017 :

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	697 485.93 €
Section investissement	Déficit reporté (001)	-273 122.37 €
	Excédent de fonctionnement (1068) y compris les restes à réaliser 2016 : 32 664.92 €	305 787.29 €

Le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2017 par Laval Agglomération implique la reprise des comptes des budgets annexes eau et assainissement sur le budget communal. Aussi, les résultats d'investissement et de fonctionnement de la commune ci-dessus doivent être augmentés des résultats des budgets eau et assainissement.

Affectations au BP commune 2017 avec reprise des résultats des budgets eau et assainissement :

Section fonctionnement	Excédent de fonctionnement 002 commune et des budgets eau et assainissement	697 485.93 (BP) + 188 692.72 (eau) + 28 833.41 (asst) = 915 012.06€
Section investissement	Déficit d'investissement 001 commune et des budgets eau et assainissement	-273 122,37 (BP) + 102 766,15 (eau) - 12 207,49 (asst)= - 182 563,71€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour ces affectations de résultat au titre de l'exercice 2017.

N°36-15/03/2017 - Objet : Vote de budget principal et annexe 2017

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission finances, présente les budgets primitifs de la commune et du lotissement « Moulin de la Roche » pour 2017.

Il est précisé que le budget commune intègre les résultats de clôture 2016 des budgets eau et assainissement, conformément à la délibération du 7 décembre 2016 n°184 portant sur le transfert de la compétence eau/assainissement au 1^{er} janvier 2017 vers Laval agglomération.

Budget primitif de la commune 2017 :

Section de fonctionnement : 2 548 803.35 €

Section d'investissement : dépenses 1 938 022.67 €
recettes 1 992 955.91 €

Budget annexe lotissement « Moulin de la Roche » 2017 :

Section de fonctionnement : 42 500 €

Section d'investissement : 0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-ADOpte à l'unanimité le budget principal 2017 et à la majorité (2 contre et 15 pour) le budget annexe 2017, tels qu'ils ont été présentés,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune	2 548 803.35€	2 548 803.35€	1 938 022.67€	1 992 955.91€
Budget eau	Transfert Laval agglomération - 1 ^{er} janvier 2017			
Budget assainissement	Transfert Laval agglomération - 1 ^{er} janvier 2017			
Budget lotissement Moulin de la Roche	42 500 €	42 500 €	0 €	0 €
Cumuls	2 591 303.35€	2 591 303.35€	1 938 022.67€	1 992 955.91€

N°37-15/03/2017 - Objet : Subvention OGEC 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a renouvelé la subvention de l'OGEC pour le 1^{er} trimestre 2017 pour la somme de 19 095€, lors de sa séance du 7 décembre 2016. Cette somme est reprise dans le global de la subvention 2017 OGEC

La convention entre l'École Saint-Joseph et la Commune signée pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017 définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

La prise en charge des élèves de maternelle et de primaire est calculée sur la base d'un forfait égal au coût d'un élève en maternelle et en primaire de l'école publique sur l'année 2016 multiplié par le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2016.

La commission Finances propose au Conseil de fixer les subventions comme suit, sur la base des effectifs transmis à la rentrée de 2016-2017 :

Niveau	Coût/élève	Nombres d'élèves	Montant
Maternelle	1278,77€	36	46 035,81€
Primaire	335,50€	50	16 767,82€
TOTAL		86	62 803,63€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-FIXE le montant de la subvention OGEC 2017 à **62 803.63 €**

-DIT que la somme des 19 095 € votés lors de la séance du 7 décembre 2016 est comprise dans les 62 803.63 €

-PRECISE que le versement est réalisé mensuellement selon le tableau ci-dessous :

Janvier	6365 €	Juillet	4 856,51€
Février	6365 €	Août	4 856,51€
Mars	6365 €	Septembre	4 856,51€
Avril	4 856,51€	Octobre	4 856,51€
Mai	4 856,51€	Novembre	4 856,51€
Juin	4 856,51€	Décembre	4 856,51€

N°38-15/03/2017 - Objet : Réévaluation des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 9 avril 2014 portant fixation du taux d'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

La modification de l'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016 a nécessité la prise de deux nouvelles délibérations lors de la séance du 12 juillet 2016.

La réévaluation du point de l'indice au 1^{er} février 2017 pousse à actualiser cette délibération portant sur le taux d'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Aussi, il est fait référence cette fois-ci à l'indice brut terminal de la fonction publique et non à un chiffre de référence.

Monsieur le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe de droit le taux de l'indemnité de fonction du maire, le taux peut être inférieur à la demande expresse de ce dernier,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,

Vu l'arrêté municipal en date du 10 septembre 2015, portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames Ciron, Deneux, Delamarche, Comier-Sencier, Allaire, adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints (et des conseillers municipaux) pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 2 265 habitants, compris dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 43%

Considérant que pour une commune de 2 265 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 16.50%

Considérant que pour une commune de 2 265 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 6%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

***maire** : 33.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

***les adjoints** : 11.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

***les conseillers municipaux** : 0.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique

-**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal,

-**TRANSMET** au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

-**PRECISE** que par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

2^{ème} ajout à l'ordre du jour :

N°39-15/03/2017 - Objet : Retenue de garantie et pénalités de l'entreprise Laval Elec conservée par la commune

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'entreprise Laval Elec (Changé) était titulaire du lot n°13 Electricité du marché portant réhabilitation du local de la Poste en mairie.

Au cours du marché, le maître d'œuvre, le cabinet A3 Architecture (Laval), et la commune ont dû demander par courriers recommandés avec accusé réception, à l'entreprise de venir terminer les travaux convenus au marché pour permettre la levée des réserves suite au PV des opérations préalables de réception avec réserves du 10 avril 2013 et des propositions formulées par le maître d'œuvre le même jour, le 10 avril 2013.

L'entreprise n'a pas donné suite aux différents courriers et les travaux n'ont pas été réalisés.

Le PV de levée des réserves du 18 novembre 2013 n'a pas pu être signé par l'absence du titulaire et de ses réponses.

Laval Elec a été convoqué par lettre recommandée avec accusé réception à la réunion de parfait achèvement du 10 avril 2014. Mais sans suite.

Le maître d'œuvre ainsi que la commune ont, l'un, le 15 avril 2014 puis l'autre, le 7 juillet 2014, transmis un courrier mentionnant à l'entreprise que le maître d'ouvrage conserve la retenue de garantie.

La commune a reçu l'information par courrier du mandataire judiciaire le 3 octobre 2014 que Laval Elec était en liquidation judiciaire.

Les réserves n'ayant jamais été levées et le mandataire judiciaire ayant clos le dossier, la commune conserve l'intégralité de la retenue de garantie de 3 311.52€ et des pénalités de 2 250€ retenues sur le mandat 273/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte de ce rappel des faits et des motifs par lesquels la commune est amenée à conserver l'intégralité de la retenue de garantie et des pénalités
- AUTORISE la commune à émettre un titre au 7711 pour les pénalités et un titre au 7718 pour la retenue de garantie

IV-Vie scolaire

Information : le marché de création d'un office de réchauffage et d'amélioration de la cuisine actuelle de la salle des fêtes a été lancé le 3 mars 2017. Les offres sont à remettre le 27 mars à 12h00.

3^{ème} ajout à l'ordre du jour pour information

Enfance-jeunesse (commission 21/02/2017)

Une réflexion est en cours sur la mise en place des quotients familiaux et les impacts en termes de coût pour la commune, ainsi qu'une harmonisation des tarifs de la commune.

V-Acteurs de la vie locale

N°40-15/03/2017 - Objet : Lecture publique - Désherbage des collections de la médiathèque municipale

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 12 septembre 2012 n°112 sur le principe d'élimination des collections de la Médiathèque municipale.

Il est proposé de garder les mêmes principes d'élimination :

-mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

-nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Et de confier à l'adjoint chargé des affaires culturelles, la mise en œuvre de la politique de régulation des collections en signant les procès-verbaux d'élimination ou de mise à disposition aux associations.

L'élimination d'ouvrages, réalisée par le responsable de la médiathèque municipale, reste constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état est établi sous forme d'une liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-CONFIRME les principes d'élimination des collections mentionnés dans la délibération du 12 septembre 2012 n°112

-CHARGE l'adjoint délégué aux affaires culturelles pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections et pour signer les procès-verbaux d'élimination ou de mise à disposition aux associations.

-AUTORISE le responsable de la médiathèque municipale a réalisé l'élimination, si possible valorisé en papier recyclé, à l'appui du procès-verbal avec en annexe un état des documents éliminés comme mentionnés ci-dessus.

VI-Questions diverses

Liste banque alimentaire :

A ce jour, 6 foyers sont inscrits représentant 10 bénéficiaires.

Information :

Remerciements de la prévention routière suite au versement de la subvention

Chantier argent de poche du 10 au 13 avril : arrachage des bâches et peinture WC au Moulin de la Roche

Prochains évènements sur la commune :

4 avril 2017	20h00	Remerciements agents recenseur
4 avril 2017	11h00	Inauguration des 4 logements sociaux au lotissement du Grand Chemin
7 avril 2017		Carnaval
16 avril 2017	9h00-9h30	Convoi militaire Association Mayenne WW2
4 juin 2017	15h30-15h40	Passage sur Entrammes pour « Les Boucles de la Mayenne »
14 juillet 2017		Nouvelle édition « La Mayenne à Table »
17 septembre 2017		Meeting aérien

Elections : tableaux de permanence des élections présidentielles : les 23 avril et 7 mai 2017 - Rappel des horaires d'ouverture des bureaux de vote : 8h00-19h00

Prochaines réunions :

16 mars 2017	18h30	Réunion à propos des conteners mis en place par Laval agglomération
16 mars 2017	20h30	Commission Acteurs de la vie locale
21 mars 2017	20h30	Commission Enfant-jeunesse
23 mars 2017	20h30	Commission RH
28 mars 2017	20h30	Commission Patrimoine
29 mars 2017	20h30	Commission voirie-environnement
29 mars 2017	20h00	Réunion bilan de la médiathèque
30 mars 2017	20h00	Réunion du CCAS pour la présentation des actions sociales par Mme Boutier, responsable du pôle sociale de Saint Nicolas
4 avril 2017	20h30	Commission scolaire
5 avril 2017	20h00	Réunion du CCAS

Prochain Conseil municipal le 12 avril avec le débat sur le PADD à 20h30

Séance levée à 22h45

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°30-15/03/2017/017 - Création administrative de l'impasse du Vignot

Délibération n°31-15/03/2017/017 - Acquisition par la commune du local Crédit agricole 31 rue de Parné

Délibération n°32-15/03/2017/018 - Approbation des Comptes administratifs 2016

Délibération n°33-15/03/2017/019 - Approbation des Comptes de gestion 2016 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Délibération n°34-15/03/2017/019 - Vote des taux d'imposition 2017

Délibération n°35-15/03/2017/019 - Affectation des résultats - Exercice 2016

Délibération n°36-15/03/2017/020 - Vote de budget principal et annexe 2017

Délibération n°37-15/03/2017/020 - Subvention OGEC 2017

Délibération n°38-15/03/2017/020 - Réévaluation des indemnités des élus

Délibération n°39-15/03/2017/021 - Retenue de garantie et pénalités de l'entreprise Laval Elec conservée par la commune

Délibération n°40-15/03/2017/021 - Lecture publique - Désherbage des collections de la médiathèque municipale

Séance du 15 mars 2017
Délibérations prises de
n°30 à 40 /2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	Pouvoir-excuse
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Absent-excuse
BENOIT	Laurent		DAVARD	Annie	Absent-excusee
BURON	David				

